



Appels de creancier sur mon lieu de travail

Par **DOM60**, le 13/11/2012 à 12:12

Bonjour,

Un organisme de pret appel sur mon lieu de travail pour 1 mensualite en retard ce n'est pas la premiere fois, étant sur les chantiers et jamais au bureau ils insistent et laissent un message a la secretaire ou a mes collegue de rappeler leur service recouvrement car j ai des problemes de remboursement ont ils le droit de faire cela ?

J'ai déjà appeler cet organisme pour dire de ne pas appeler sur mon lieu de travail mais sur mon portable car mon employeur m'a fait savoir qu'il ne voulait plus ce genre d'appel et que je devais regler mes problemes en dehors de mon temps de travaux .

Par **herve38940**, le 19/11/2012 à 00:05

Concernant la procédure de recouvrement amiable reglementé par le décret 96-1112 du 18 décembre 1996 les appels téléphoniques n ont aucune existence légale

Menacez votre creancier de déposer plainte pour harcèlement téléphonique si jamais il annule pas ce mois de retard aupres du procureur de la République

Article 222- 16 du code pénal

Les appels téléphoniques malveillant réitérés ou les agressions sonores en vue de troubler la tranquillité d'autrui sont puni d un an de prison et 15 000 euro d amende

Par **DOM60**, le **19/11/2012** à **12:21**

Merci pour l'information, je viens de les appeler et ils me confirment qu'ils n'appelleront plus sur mon lieux de travail.

Par **herve38940**, le **19/11/2012** à **19:04**

appelez les pour vous faire annuler ce mois de retard en les menaçant de déposer plainte

Par **DOM60**, le **20/11/2012** à **12:00**

C'est fait merci pour votre aide.

Par **herve38940**, le **20/11/2012** à **14:42**

De rien Bonne journée